
Lecture d'une adresse par une députation de la commune de Boulogne (Pas-de-Calais), lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'une adresse par une députation de la commune de Boulogne (Pas-de-Calais), lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 212-213;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16095_t1_0212_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

5

La société populaire des sans-culottes d'Ambert [département du Puy-de-Dôme] invite la Convention à maintenir dans son entier le gouvernement révolutionnaire qui fait le désespoir de nos ennemis. Il fit triompher, dit-elle, la République en créant des succès; il amènera le bonheur du peuple en terminant glorieusement la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*Les sans-culottes de la société populaire d'Ambert à la Convention nationale, le 10 fructidor an II*] (8)

Mort aux tyrans, Egalité.

Représentans du peuple.

La révolution du dix thermidor qui sembloit devoir anéantir à jamais les ambitieux et les ennemis du peuple n'a fait que ranimer leurs coupables espérances.

L'aristocratie se promet publiquement l'exécution de ses projets contre-révolutionnaires.

Le patriotisme opprimé, après avoir tant sacrifié pour faire triompher la cause sacrée de la liberté va bientôt être victime de son dévouement.

Le crime regorgeant des richesses qu'il a extorquées de toutes parts, favorise l'espoir affreux de jouir en paix du fruit de ses forfaits. La vertu honnie se cache modestement.

Le peuple auquel vous avez fait reconnoître des traîtres dans ceux qui avoient eù l'art de paroître ses plus chauds déffenseurs, attend dans un silence morne, que vous lui indiqués les vrais adorateurs de la déité à laquelle il a consacré son existence, enfin de toutes parts se manifestent l'inquiétude et le découragement.

Par quelle fatalité un changement aussi désastreux est-il venu au milieu des succès les plus éclatans affliger l'ame des républicains! disons-le Citoyens Représentans, il est l'effet nécessaire des débats de la Convention et de l'opposition aux mesures propres à faire connoître au peuple ses ennemis et à soutenir l'énergie nationale : il est celui de la protection ouverte qu'accordent quelques membres de la Convention aux ennemis de la liberté.

L'aristocratie, la haine, la jalousie et la vengeance s'efforcent de faire tourner à leur profit le nouvel élan qu'a fait la Révolution. Coalisés pour perdre la chose publique, ces monstres s'élançant sur les patriotes et menacent de les sacrifier à leurs délires.

N'aurions nous donc fait justice des traîtres qui s'appretaient à nous immoler que pour être déchirés de nouveau par ces passions furieuses. N'aurions nous reconquis notre liber-

(7) P.-V., XLV, 283.

(8) C 320, pl. 1319, p. 22.

té, que pour nous trainer dans les agitations terribles, dont elles sont la source intarrissable? non, une pareille destinée n'est pas celle du peuple français.

L'éveil est sonné dans toute la République : les patriotes énergiques sont debout pour affronter ce nouvel orage, secondez leurs efforts Braves Montagnards; tonnés du haut de ce rocher, le rempart inexpugnable de la liberté et les reptiles venimeux seront écrasés avec leurs complices chéris, qu'ils ont enlevés des maisons de réclusion.

Maintenez dans son entier le gouvernement révolutionnaire qui fait le désespoir de nos ennemis. Il fit triompher la République en créant ses succès : Il amènera le bonheur du peuple en terminant glorieusement la Révolution.

Fait et délibéré dans la séance du dix fructidor an second de la République française une et indivisible.

DUBIEU, *président*, POURRAT, PONCHON, TRUNEL, LAVAH, H. EUROCHE, *secrétaires*.

6

La commune de Boulogne [département du Pas-de-Calais] exprime son indignation sur l'attentat à la personne du représentant Tallien; elle demande prompte et éclatante justice contre le coupable de ce nouveau forfait.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (9).

Une députation de Boulogne est introduite (10).

[*Les membres composant le Conseil Général de la commune régénérée de Boulogne-sur-Mer, à la Convention nationale, le 10 fructidor an II*] (11)

Citoyens-Représentans,

Notre indignation est à son comble, nous avons frémi en voyant les poignards dirigés contre vous; nous avons frémi en apprenant l'assassinat d'un des plus zélés déffenseurs du peuple; c'est nous tous que l'on a frappés en la personne de Tallien.

Qu'ils périssent, les coupables! poursuivons-les : la France entière, indignée, réclame une prompte et éclatante justice.

Pour nous fidèles à nos sermens, nous jurons de nouveau haine implacable aux perturbateurs de notre patrie, guerre éternelle aux intrigans, aux ambitieux, aux scélérats de

(9) P.-V., XLV, 283-284.

(10) *Moniteur*, XXI, 782.

(11) C 319, pl. 1307, p. 29. Reproduite dans *Bull.*, 30 fruct.; *Moniteur*, XXI, 782; *J. Mont.*, n° 140 (ce journal attribue à la députation de Boulogne le texte de l'adresse de Chartres); *M. U.*, XLIII, 487; *J. Fr.*, n° 722; *F. de la Républ.*, n° 437; *Mess. Soir*, n° 759; *J. Perlet*, n° 724; *Ann. Patr.*, n° 624; *Ann. R. F.*, n° 289; *C. Eg.*, n° 759; *J. Paris*, n° 625.

toute espèce; nous jurons de ne jamais connoître d'autre autorité que celle de la Convention, d'autre centre que dans son sein; nous jurons que, n'existât-il qu'un seul député, il sera notre point de ralliement [*on rit*] (12), et que nous serons autour de lui seul.

[La députation est admise aux honneurs de la séance] (13).

7

La société populaire des sans-culottes de Chartres [département d'Eure-et-Loir] exprime les mêmes sentimens et fait la même réclamation que la commune de Boulogne.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (14).

Des députés de la société populaire des sans-culottes de Chartres sont admis (15).

[*La société populaire et révolutionnaire des sans-culottes de Chartres, à la Convention nationale, s. d.*] (16)

Représentans d'un Peuple à jamais libre,

Un double [nouvel] (17) attentat vient d'être commis contre la Représentation nationale; en assassinant un de vos collègues, on vouloit sans doute assassiner la liberté de vos opinions. A ce forfait nous avons en frémissant reconnu Robespierre; le tyran n'est donc pas mort tout entier, se sont écriés les sans-culottes de Chartres! et aussitôt levés en masse, les vieux patriotes de 89 ont unanimement juré de ne déposer la massue révolutionnaire que sur le cadavre du dernier satellite de la tyrannie, ils ont de nouveau juré avec les vrais jacobins de ne connoître d'autre centre que la Convention nationale et de mourir pour la défense de ses droits.

Les membres composans la société révolutionnaire de Chartres et les autres citoyens de la commune réunie.

Suit une page et demie de signatures.

8

Une députation de la société populaire du district de Thonon, département du Mont-Blanc, est introduite.

(12) *J. Fr.*, n° 722.

(13) *Moniteur*, XXI, 782.

(14) *P.-V.*, XLV, 284.

(15) *C. Eg.*, n° 759.

(16) *C* 320, pl. 1319, p. 23. Reproduit dans *Bull.*, 30 fruct.; *J. Mont.*, n° 140 (ce journal attribue cette adresse à la société de Boulogne); *M. U.*, XLIII, 487-488; *J. Fr.*, n° 722; *Ann. Patr.*, n° 624; *Ann. R. F.*, n° 289; *C. Eg.*, n° 759; *J. Paris*, n° 625.

(17) *Ann. Patr.*, n° 624. *C. Eg.*, n° 759.

L'orateur : Citoyens-représentans, le 10 thermidor vient d'ajouter le plus brillant éclat aux triomphes de la République; Robespierre, l'assassin de la vertu et de l'humanité est tombé sous le colosse de la liberté. Votre énergie sublime sauve encore une fois la patrie; grâce vous soient rendues! s'écrie la société de Thonon qui m'a député vers vous.

Mais...quel étoit donc ce téméraire, qui vouloit seul profiter de nos victoires, qui vouloit disposer seul de la République et de ses citoyens! Quel étoit ce monstre qui arrosoit du sang des patriotes les cadavres corrompus de l'aristocratie, qui avoit opprimé la nation entière dans la personne de ses représentans! Il n'est plus... que son nom ne soit prononcé qu'avec horreur, et que le souvenir exécrable de ce tyran soit à jamais l'effroi de quiconque tenteroit à l'imiter.

Cependant que l'aristocratie ne relève pas sa tête audacieuse, qu'elle ne pense pas que le peuple français ait voulu changer, ou se donner des maîtres; qu'elle ne pense pas que cinq ans de travaux, de sacrifices et de dangers soient perdus pour la liberté! Non, citoyens représentans, vous ne lacherez pas dans la société ces êtres altérés du sang des patriotes; vous n'avez pas seulement voulu abattre les tyrans et les triumvirs, mais la tyrannie toute entière. En vain le modérantisme chercheroit-il à se faire entendre: étouffez ses langoureuses plaintes. En vain le royalisme s'agiteroit-il dans les convulsions de l'agonie: brisez ses derniers efforts, terrassez ces vils intrigans qui provoquent sans cesse le déchirement de la république, et rugissent des succès de nos armées triomphantes. Les peuples sont impatients d'atteindre le bonheur que leur a tracé la sagesse de vos lois; tout doit marcher d'un pas uniforme dans un Etat libre: les lois et les armes doivent être considérées comme des alliées fidèles, les unes pour nous défendre au dedans, les autres au dehors; celles-ci triomphent de toutes parts: continuez de même, citoyens représentans, à faire triompher les autres. Nos braves frères d'armes versent leur sang sur la frontière, le nôtre est prêt à couler pour seconder les efforts de la Convention qui est notre seul point de ralliement; en un mot, nul répit, nulle pitié pour les ennemis de la liberté, sous quelque masque qu'ils se présentent; il faut qu'ils périssent, ou que la liberté s'engloutisse avec les Français. Nous avons juré de mourir libres; nous avons juré une haine immortelle au despote sarde; nos sermens sont inébranlables, et les rochers du Mont-Blanc s'écrouleront plutôt sur nous que d'être témoins de notre esclavage.

La société populaire de Thonon vous invite à rester fermes au poste d'où vous combattez si glorieusement les traîtres à la patrie, jusqu'à ce qu'entièrement anéantis, l'acte constitutionnel puisse succéder au gouvernement révolutionnaire dont les circonstances commandent impérieusement le maintien:

Cette société, fidèle à vos décrets et pénétrée de vos grands principes, vient déposer ses